

Visa pour le regroupement familial (enfant allemand)

Si vous êtes parent d'un enfant allemand et vous souhaitez vivre ensemble avec votre enfant en Allemagne pour exercer votre droit de garde, vous êtes obligés de demander un visa.

Le visa est un titre de séjour qui vous permet de rester 90 jours dans les pays de l'espace Schengen.

Lors de la demande du visa tous les documents doivent obligatoirement être complets afin que le dossier puisse être transmis à l'Agence fédérale pour l'emploi. Il faut compter un délai de 8 semaines pour le traitement du dossier. Les dossiers venant du Madagascar ont un délai d'environ 8 à 10 semaines.

Avant ce délai l'ambassade ne répond pas aux questions liées au dépôt de votre dossier.

Après avoir obtenu le visa par l'Agence fédérale pour l'emploi, l'ambassade vous délivra un titre de séjour sous forme de visa pour les 90 premiers jours. Cependant, un titre de séjour final vous sera délivré par le service des étrangers de votre lieu de résidence. Tous les titulaires du visa sont tenus de signaler leur présence à la police suivant l'arrivée. Si vous avez demandé un visa en vue de conclure un mariage avec prise de résidence ensuite, le mariage doit être conclut avant que le service des étrangers de votre lieu de résidence vous délivre le titre de séjour.

Pour l'identification et la prise des empreintes digitales des demandeurs de visa, il est obligatoire de se présenter à l'ambassade et déposer les documents suivants :

Veillez préparer deux dossiers identiques avec les documents suivants dans l'ordre donné ci-dessous. **L'ambassade prie de ne pas déposer les documents agrafés.**

Tous les documents doivent être présentés en original ainsi que deux copies. Si vous n'avez pas l'original vous êtes demandé de fournir une copie certifiée conforme ainsi que deux copies.

IMPORTANT : N'envoyez aucun document non-exigé et avant la demande du visa à l'ambassade.

Information : Si vous faites votre demande à Antananarivo, veuillez présenter 3 photos récents et 3 dossiers complets.

Les dossiers incomplets pourraient entraîner le rejet de la demande.

<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Passeport valide (délivré dans les 10 derniers ans, encore valide minimum six mois après avoir quitté l'espace Schengen, contient encore minimum deux pages vides)
<input type="checkbox"/>	2 dossiers complets remplis et signés avec la forme Erklärung Nr.1 (visa declaration 1) (veuillez utiliser la forme que vous trouverez ici – seulement en

	allemand ou en anglais)
<input type="checkbox"/>	2 photos récentes , prises en vue frontale dans les trois derniers mois avec un fond blanc (ne collez ou agrafez pas la photo sur le formulaire) Nous n'accepterons pas des photos éditées
<input type="checkbox"/>	2 copies de la page des données du passeport
<input type="checkbox"/>	2 copies du visa tanzanien ou malgache ou votre permis de séjour
<input type="checkbox"/>	2 copies de l'acte de naissance de l'enfant dans lequel vous êtes nommé en tant que parent 2 copies du certificat médical prouvant la grossesse avec la date présumée de la naissance
<input type="checkbox"/>	2 copies d'une reconnaissance de paternité si vous n'êtes pas mariés avec l'autre parent

Documents demandés de l'autre parent allemand (les originaux ne seront pas nécessaires)

<input type="checkbox"/>	2 copies du passeport allemand ou de la carte d'identité allemande
<input type="checkbox"/>	2 copies du justificatif du domicile

À présenter après la décision positive :

<input type="checkbox"/>	Réservation du vol
<input type="checkbox"/>	Justificatif d'une assurance-maladie de voyage avec une couverture minimale de 30.000 euros Preuve d'une assurance-maladie en Allemagne pour toute la durée du séjour

La demande de visa est gratuite. Le montant de 75,- pour les frais du traitement du dossier ne sont pas à payer.

Veillez noter que l'ambassade se réserve le droit de demander des documents supplémentaires. Le dépôt du dossier complet ne garantit pas une délivrance de visa.

Les autorités allemandes peuvent demander une vérification ou légalisation des documents tanzaniens ou malgaches présentés. Veuillez-vous informer sur le site web de l'ambassade compétente.

Les demandeurs de visa peuvent être convoqués pour un entretien personnel.

À noter : Toutes les informations ici ont été collectées à la meilleure connaissance et selon l'expérience des employés de l'Ambassade. Néanmoins des informations peuvent être incomplètes.